

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 mars 1958.

RAPPORT

PORTANT

au nom de la Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions (1), proposition de décision sur le décret du 12 mars 1958, soumis à l'examen du Parlement en application de l'article 17 de la loi n° 58-95 du 5 février 1958, et examiné en première lecture par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la formation des Assemblées territoriales provisoires.

Par M. de MONTALEMBERT

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 29 mars 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 28 mars 1958, page 805, 1^{re} colonne.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. de Montalembert, *Président* ; Paul-Emile Descomps, Colonna, *Vice-Présidents* ; de Menditte, Joseph Raybaud, *Secrétaires* ; Baratgin, Blondelle, Borgeaud, Bruyas, Chaintron, Champeix, Henri Cordier, Michel Debré, Gilbert-Jules, Josse, Roger Laburthe, Georges Laffargue, Monichon, Nayrou, Joseph Perrin, Quenum-Possy-Berry, Rabouin, Rivièrez, Rochereau, Alex Roubert, Teisseire, Ludovic Tron, François Valentin, Maurice Walker, Zéle.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 6889, 7032 et in-8° 1092.

Conseil de la République : 426 (session de 1957-1958).